

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1785

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour améliorer la démocratie, le Conseil de l'Europe recommande de faciliter les naturalisations. La double nationalité devrait être admise partout. Les étrangers devraient obtenir le droit de vote et d'éligibilité au niveau local ou régional après 5 ans de résidence. Les pays d'Europe sont encore loin du compte. Les tracasseries pour l'accès à la nationalité n'existe pas qu'en Suisse. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Autriche et le

Danemark n'autorisent pas encore la double nationalité.

L'accès des étrangers aux élections régionales a fait un net progrès dans l'Union européenne avec le Traité de Maastricht. Mais le vote régional n'est possible qu'aux ressortissants des pays membres et non à tous les étrangers. Ce droit est garanti dans 11 Etats: tous les pays nordiques et balte, mais aussi l'Irlande, les Pays-Bas, la

Belgique et la Slovaquie. La Suisse, quelques cantons mis à part, continue à priver 22% de sa population d'accès aux droits politiques. Les Helvètes ont encore du chemin à parcourir pour suivre les recommandations du Conseil de l'Europe. Mais, par leur dernier vote, ils n'ont pas pris la voie inverse. Ils n'ont pas accepté de restreindre l'accès à la naturalisation.